

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement délégué (UE) 2017/1926 de la Commission du 31 mai 2017 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 272 du 21 octobre 2017)

Page 8, à l'article 5, titre:

au lieu de: «Accessibilité, échange et réutilisation des données statiques sur les déplacements et la circulation»,

lire: «Accessibilité, échange et réutilisation des données dynamiques sur les déplacements et la circulation».

Page 12, à l'annexe, section 1.2, point c) i):

au lieu de: «tarifs de base communs standard»,

lire: «tarifs standard communs de base».

Page 12, à l'annexe, section 1.2, point c) i), deuxième tiret:

au lieu de: «structures tarifaires standard»,

lire: «structures des tarifs standard».

Page 12, à l'annexe, section 1.3, point a):

au lieu de: «Demande de prix de billet détaillé commun standard et spécial»,

lire: «Demande de données détaillées concernant les produits tarifaires communs et spéciaux».

Page 12, à l'annexe, section 1.3, point a) ii):

au lieu de: «caractéristiques communes des billets»,

lire: «produits tarifaires communs».

Page 12, à l'annexe, section 1.3, point a) iii):

au lieu de: «billets spéciaux»,

lire: «produits tarifaires spéciaux».
